

2014-07-116-DR/CPA

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

nomenclature: 1.2.5

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2014

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION
ET EXPLOITATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE
LA COMMUNE DE TARNOS**

L'an deux mille quatorze, le dix juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. SAUBIETTE, M. SALLABERRY, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme NOGARO	procuration à	Mme BAULON
M. GONZALES	procuration à	M. PERRET
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BAULON

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



2014-07-116-DR/CPA - AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION ET EXPLOITATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE LA COMMUNE DE TARNOS

Conformément aux articles L1411-1 et suivants du CGCT, par délibération en date du 27 janvier 2011, la Commune de TARNOS a décidé de déléguer la gestion et l'exploitation de l'accueil de loisirs sans hébergement (vacances scolaires, mercredis, périscolaire et extra scolaire).

Par délibération du 15 novembre 2011, à l'issue de la procédure, le Conseil a choisi d'attribuer cette délégation à l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos à compter du 1er janvier 2012 et pour une durée de 4 ans.

D'autre part, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Tarnos organise la semaine sur 4.5 jours avec école le mercredi matin à partir du 2 septembre 2014. Elle doit aussi mettre en place les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) chaque jour après les heures d'écoles de 15h20 à 16h30 pour les élémentaires et de 15h30 à 16h30 pour les maternelles pour les lundi, mardi, jeudi et de 15h15 à 16h30 pour les élémentaires et de 15h25 à 16h30 pour les maternelles pour le vendredi, (à l'exception de l'école H.Barbusse qui termine les cours à 15h05 le lundi, mardi, et jeudi et 15h le vendredi). Si les TAP seront animés en maternelle par des agents municipaux, en revanche pour les élémentaires, ils seront pour partie (chaque jour environ 80 % des élèves) confiés à l'association pour le Centre de Loisirs.

La mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) se traduit donc par une modification du budget d'exploitation de la délégation et de la contribution d'obligation de service public versée à ce titre par la Ville à l'association. Les principes de la nouvelle organisation et son impact budgétaire ont été présentés à la commission de délégation de service public.

La commission de délégation de service public réunie le 24 juin 2014, a émis un avis favorable à l'avenant intégrant la semaine de 4.5 jours. Il s'agit pour le conseil municipal d'approuver l'avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu les articles L1411-1 du CGCT et suivants

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 novembre 2011 attribuant la délégation de service public à l'association pour le centre de loisirs de Tarnos

Vu l'avis de la commission de délégation de service public du 24 juin 2014.

DELIBERE

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant concernant la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'accueil de loisirs sans hébergement (vacances scolaires, mercredis, périscolaire et extra scolaire) de la Commune de Tarnos intégrant la nouvelle



organisation suite à la mise en place des Temps d'Activité Périscolaire. Les TAP seront animés par des agents municipaux pour les maternelles, par des animateurs du centre de loisirs pour une grande partie des effectifs des élémentaires (80% des enfants chaque jour).

Le budget d'exploitation de la délégation de service public augmente de 105 001 euros pour l'année 2014 et de 179 763 euros pour l'année 2015 soit 1 166 648 euros pour l'année 2014 et 1 267 655 euros pour l'année 2015.

La variation de la Contribution pour obligation de service public augmente de 45 806 euros pour 2014 et 144 090 pour 2015 pour s'établir à 865 376 euros pour 2014 et 985 031 euros pour 2015.

Vote: 31

Pour: 31

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 11 juillet 2014
Le Maire

